

GUIDE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE



À CONSERVER
PRÉCIEUSEMENT



GROUPE SERV
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES
 RESSOURCES DE LA VALLÉE

418 778-5877
 info@servallee.com

108, RUE DU NOVICIAT, LAC-AU-SAUMON

www.servallee.com



**ÉMISSIONS
 100%
 MATAPÉDIENNES**

**GRATUIT
 PARTOUT
 EN TOUT TEMPS**

www.tvcmatapedia.com



CITQ: 15061

**Auberge
 La Coulée Douce**

OUVERT À L'ANNÉE DES 6H

21, rue Boudreau | Causapsca | 1 888 756-5270



La Caravelle
 Transport adapté et collectif

2-40, avenue du Parc, Amqui, QC G5J 2L6

418 629-1502 418 629-1505

transport@lacaravelle.ca



**Riche en
 expertises**

418 629-2255
 info.amqui@mallette.ca
 mallette.ca

MALLETTE

GARAGE DENIS SHEEHY inc.

Débosselage • Peinture • Décapage au jet de sable
 Automobiles • Camionnettes
 Camions-remorques et autres camions lourds

428, rang St-Paul
 Amqui, QC G5J 3J2
 Garage: 418 629-3106
 Comptabilité: 418 629-3974



Un service unique au Bas-Saint-Laurent!



**Transport CD
 Bouchard et filles**

« En toute confiance avec nous »

127, rue Proulx, Amqui (QC) G5J 3H3
 autobusbouchard@telus.net

Bureau: 418 629-4567
 Claudette: 418 631-3510 • Diane: 418 629-7262



Devenir pompière ou pompier	4
Dessinez votre plan d'évacuation	5
Huit comportements à bien connaître	7
Aide à la tâche - Réanimation cardiorespiratoire	8
Le monoxyde de carbone tue! Protégez-vous	11
L'avertisseur de monoxyde de carbone	13
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée	17
Alarmes incendie non fondées	20
Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme	21
Soyez branché sur votre sécurité	23
L'extincteur portatif	26
Votre numéro civique est-il visible?	29
Les barbecues au propane	30
Foyer et poêle au bois	32
Feux extérieurs... en toute sécurité	36
Quoi faire en cas de	38
Trousse d'urgence de base	47



**LA MRC DE
LA MATAPÉDIA**
SUR VOTRE CELLULAIRE
mrcmatapedia.qc.ca

1. DÉMARREZ VOTRE CAMÉRA
2. BALAYEZ L'ÉCRAN
3. CLIQUEZ SUR LE LIEN



Publication et rédaction : MRC de La Matapédia

Régie publicitaire : Éditions Média Plus Communication
info@editionsmpc.ca • editionsmpc.ca

Photos : Adobe Stock et freepik.com

Impression : Groupe TAQ division Alliance

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2023

DEVENIR POMPIÈRE OU POMPIER À TEMPS PARTIEL

C'est se dépasser, relever des défis et devenir un acteur important de la vie communautaire.



Le Service incendie de la MRC de La Matapédia est actuellement à la recherche de candidats voulant devenir pompières ou pompiers à temps partiel pour toutes les municipalités de la MRC.

Répondre aux appels d'urgence en étant rémunéré. Travailler comme pompière ou pompier en vous voyant confier des tâches supplémentaires tout au long de votre formation.

Vous serez rémunéré pour faire une formation de base de 255 heures. Des spécialités de 30 heures chacune vous permettront d'opérer l'autopompe, le camion échelle ou faire partie de l'équipe de désincarcération

Possibilité de compléter sa formation en bénéficiant de reconnaissance d'acquis et d'obtenir le DEP 5322 – Intervention en sécurité incendie du ministère de l'Éducation.

Vous aimez le travail d'équipe dans un domaine stimulant? Vous êtes en bonne forme physique et aimeriez relever de nouveaux défis au service de votre communauté? Vous avez beaucoup de disponibilités et êtes motivés à vous engager comme pompière ou pompier?

Pour devenir pompière ou pompier à temps partiel sur le territoire de la MRC de La Matapédia, vous devez soumettre votre candidature le plus tôt possible pour faire partie de la prochaine cohorte de formation qui débutera prochainement. Vous n'avez qu'à faire parvenir votre C.V. par courriel à l'adresse : g.paradis@mrcmatapedia.quebec

Par courrier au : 21 rue des Ateliers, Amqui, Qc, G5J 3H5

DESSINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION



- ▶ Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tout autre occupant.
- ▶ Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir une.

INDIQUEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SUR VOTRE PLAN

- ▶ Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- ▶ L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- ▶ L'emplacement des extincteurs portatifs.
- ▶ En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- ▶ Le point de rassemblement à l'extérieur, généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

PRÉVOYEZ AUSSI

- ▶ Comment évacuer, si c'est le cas, les jeunes enfants ainsi que les personnes âgées ou handicapées.
- ▶ Comment joindre le **9-1-1** une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

ASSUREZ-VOUS QUE

- ▶ Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. **Portez une attention spéciale :**
 - Aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue.
 - À l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- ▶ Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
 - Ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
 - Sont déneigées et déglacées en hiver.
 - Sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir.
 - Sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

VOS SORTIES DOIVENT ÊTRE ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS!



SAVIEZ-VOUS QUE LES DÉGÊS DANS LES INCENDIES SURVIENNENT SURTOUT LA NUIT PENDANT QUE TOUT LE MONDE DORT?

AU SON DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

- ▶ Alertez sans délai les enfants et les autres occupants.
- ▶ Sortez de la maison sans perdre de temps.
- ▶ Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- ▶ Appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement.
- ▶ Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne ou un animal, ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça.

MAIS

- ▶ **Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :**
 - Ne l'ouvrez pas.
 - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement.
 - Signalez votre présence à la fenêtre.
- ▶ **S'il y a beaucoup de fumée :**
 - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
 - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.



SOUVENEZ-VOUS QUE, LORS D'UN INCENDIE, CHAQUE SECONDE COMPTE. EXERCEZ-VOUS!

▶ Note :

- Du matériel d'éducation en prévention des incendies à l'intention des jeunes est disponible sur le site Internet de la Sécurité publique au : www.securitepublique.gouv.qc.ca, section **Sécurité incendie**.

PRÉPARER UN PLAN D'ÉVACUATION, C'EST RASSURANT!

HUIT COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES À BIEN CONNAÎTRE

Tiens-toi loin des objets
chauds qui peuvent
te faire mal!



Avertis un adulte si tu trouves un
briquet ou des allumettes!



Arrête, tombe et roule si tes
vêtements prennent feu!



Refroidis une brûlure avec de l'eau
froide et avise une
grande personne!



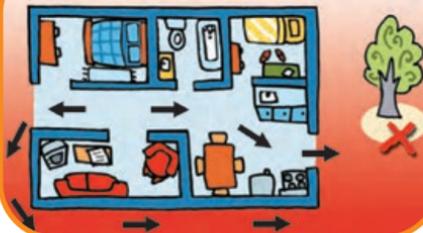
Marche à quatre pattes
sous la fumée!



Reconnais bien le son d'un avertisseur
de fumée et sors!



Exerce-toi à suivre un plan d'évacuation!



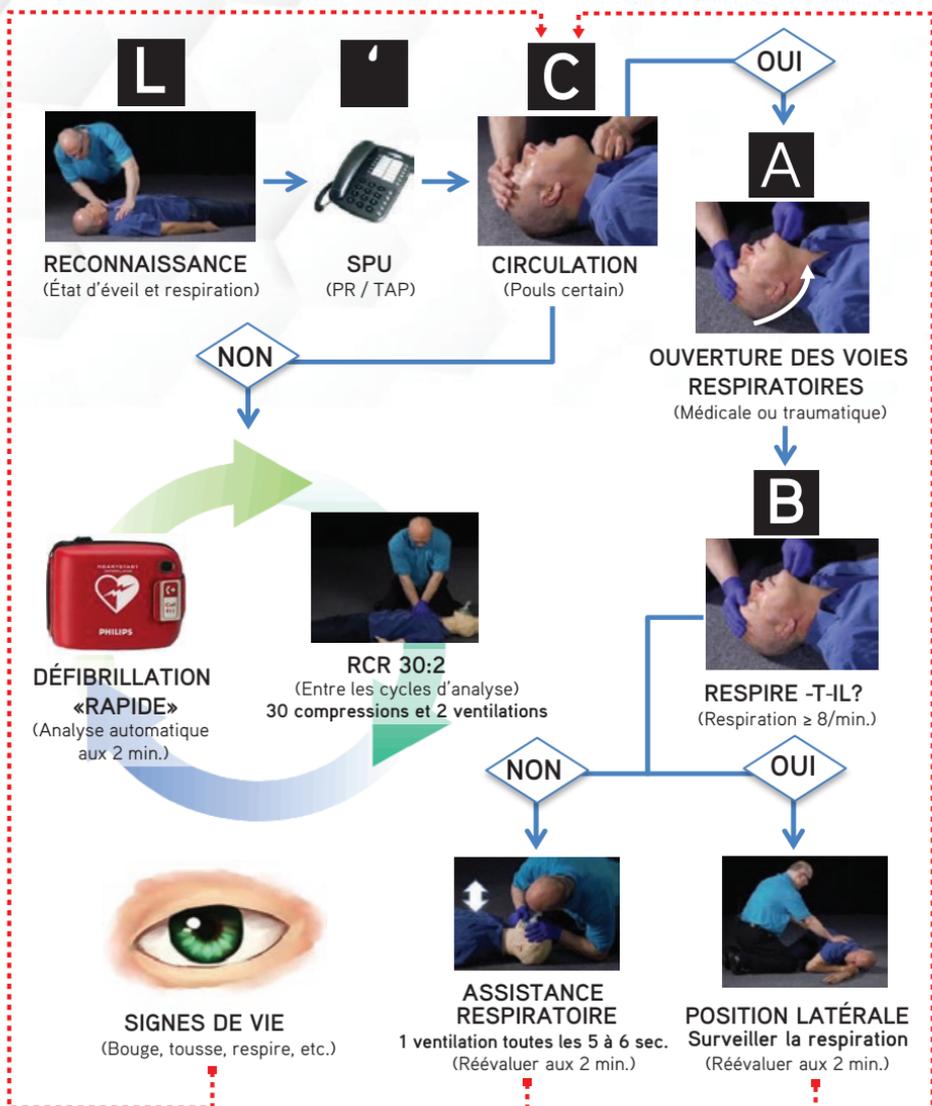
Considère le pompier et la pompière
comme des amis!



AIDE À LA TÂCHE

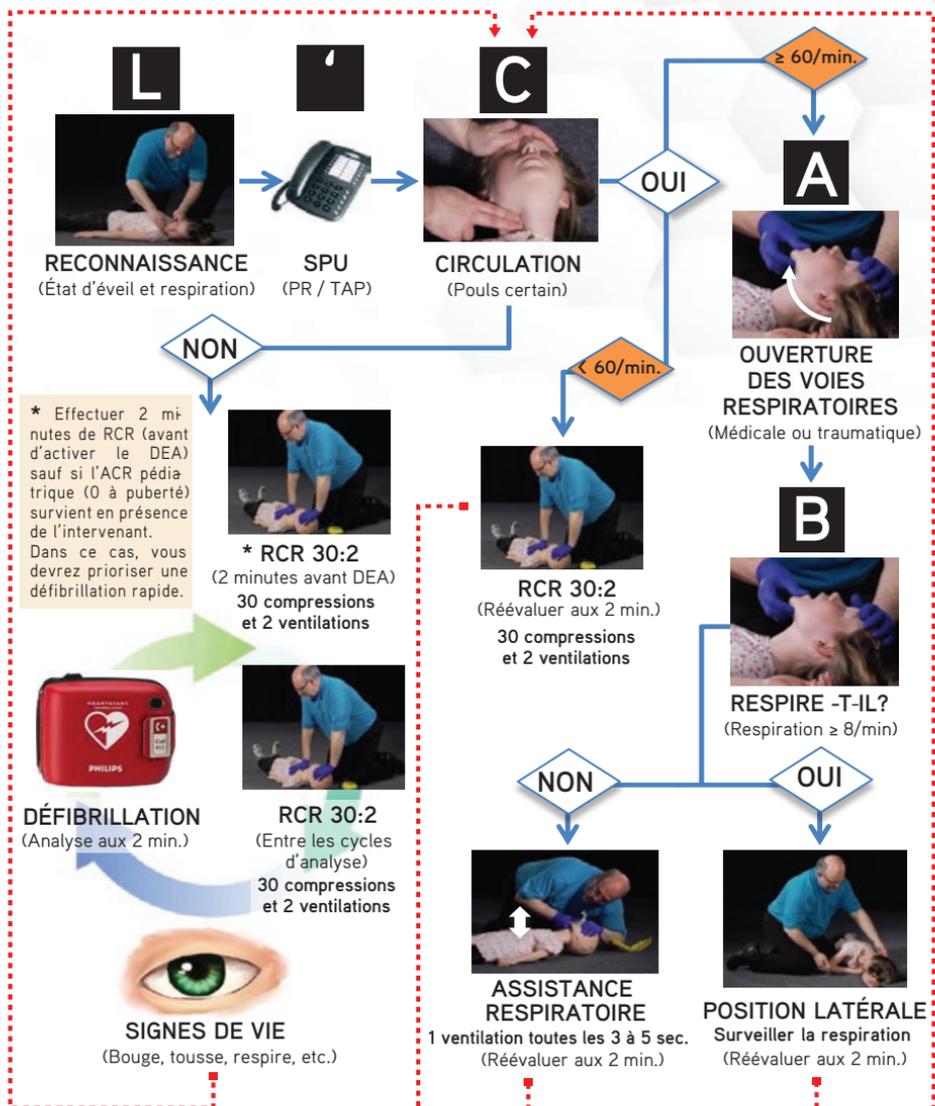
RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE

CHEZ L'ADULTE INCONSCIENT





CHEZ L'ENFANT INCONSCIENT



LE MONOXYDE DE CARBONE TUE! PROTÉGEZ-VOUS



QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)?

Le monoxyde de carbone est un gaz responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

SEUL UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT VOUS ALERTER DE SA PRÉSENCE.

D'OÙ PROVIENT LE MONOXYDE DE CARBONE?

Les appareils et les véhicules qui brûlent un combustible tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces appareils et ces véhicules fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et de véhicules à combustible :

- ▶ Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer.
- ▶ Des véhicules motorisés : voiture, moto, VTT, motoneige, etc.
- ▶ Des génératrices.
- ▶ De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.
- ▶ Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau.
- ▶ Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

QU'EST-CE QU'UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les systèmes cardio-vasculaire et nerveux sont principalement atteints.



LA GRAVITÉ D'UNE INTOXICATION DÉPEND DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS

- ▶ La concentration de monoxyde de carbone dans l'air.
- ▶ Le temps d'exposition.
- ▶ La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête ou de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement à la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes dont :

- ▶ Les femmes enceintes et leur fœtus.
- ▶ Les nouveaux-nés et les enfants.
- ▶ Les personnes âgées.
- ▶ Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardio-vasculaires.
- ▶ Les personnes anémiques.
- ▶ Les fumeurs.
- ▶ Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.



Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité inscrites dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage.

L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE



L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de ce gaz dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées peuvent se protéger à temps. L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant pour signaler la présence de ce gaz dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseur de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseur de monoxyde carbone, de gaz naturel et de propane). Les prix varient généralement de 25 \$ à 70 \$.

UN AVERTISSEUR DE FUMÉE NE DÉTECTE PAS LE MONOXYDE DE CARBONE

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ▶ Un logo de certification.
- ▶ Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique.
- ▶ Un avertisseur de pile faible.
- ▶ Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur.
- ▶ Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone.
- ▶ Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.
- ▶ Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence abrite une source permanente de ce gaz (ex. : Appareil de chauffage à combustible).

LE SAVIEZ-VOUS?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate.

L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications et les décès.

LOGO DE CERTIFICATION

Assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :



Le logo de l'Association canadienne de normalisation (**CSA**) avec la mention **CSA 6.19-01**.



Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).



Le logo des Laboratoires des assureurs du Canada (**ULC**). Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **UL2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

DANGERS EXPLOSIFS!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, à tout moment, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- ▶ Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- ▶ Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode « échange d'air » et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.





SON INSTALLATION

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

- ▶ Il est nécessaire d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison où il y a des chambres.
- ▶ Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible (atelier, cabanon, chalet, roulotte).

Évitez toutefois les emplacements suivants :

- ▶ À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage même si la porte de celui-ci est ouverte.
- ▶ Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour constituer un risque d'intoxication.

SON ENTRETIEN

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles concernant son entretien.

Généralement, les fabricants conseillent de :

- ▶ Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur.
- ▶ Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois.
- ▶ Remplacer la pile de l'avertisseur aux changements d'heures, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois ont une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

DES GESTES À POSER EN CAS D'URGENCE

Il s'agit d'une urgence quand :

- ▶ L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence.
- ▶ Des personnes présentent des signes ou des symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue et évanouissement.

En présence de signes ou de symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.

En l'absence de signes ou de symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et les fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.



CHOISIR, INSTALLER ET VÉRIFIER SES AVERTISSEURS DE FUMÉE

QUEL AVERTISSEUR CHOISIR?

À pile

- ▶ Optez pour un avertisseur à **pile longue durée**.

Électrique

- ▶ Choisissez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- ▶ Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO), un gaz potentiellement mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : Poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

RECHERCHEZ CES LOGOS!

Avertisseur de fumée



Avertisseur de monoxyde de carbone



Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

OÙ LES INSTALLER?

- ▶ Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- ▶ Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.



Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE



ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.



INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.



JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.



SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.



FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.



ENTREtenir UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.



EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, déléguez l'utilisation du barbecue à une autre personne.



CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

ILS NE SONT PAS... ÉTERNELS

Un avertisseur qui
fonctionne,
ça sonne!



COMMENT LES VÉRIFIER?

Une fois par mois

- ▶ Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

- ▶ Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. Informez-vous!

IMPORTANT

- ▶ Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**.
- ▶ Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée : si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!



Attention!

- ▶ Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- ▶ N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.

RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

PAS D'AVERTISSEUR, C'EST MORTEL!

ALARMES INCENDIE NON FONDÉES

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

TROP D'ALARMES INCENDIE NON FONDÉES AU QUÉBEC

- ▶ Les centres de télésurveillance reçoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées.
- ▶ Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien ou à des composantes défectueuses.
- ▶ Plus de 40 % de ces alarmes sont causées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière).
- ▶ Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 SECONDES POUR RÉAGIR!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à **90 secondes** avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.

- ▶ Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.
- ▶ Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le **9-1-1**. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.



RÉACTION :

90 SECONDES POUR ÉVITER UNE ALARME!



- ▶ Si vous êtes certain que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.
- ▶ Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- ▶ Coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise.
- ▶ Être passible d'une amende.
- ▶ Monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens.
- ▶ Entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

ÊTRE CONSCIENCIEUX ET PRUDENT ÉVITE BIEN DES FAUSSES ALARMES. C'EST LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN D'EN RÉDUIRE LE NOMBRE!

RÉACTION :
90 SECONDES POUR
ÉVITER UNE ALARME!



CONSEILS POUR ÉVITER LES ALARMES NON FONDÉES

- ▶ Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- ▶ Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- ▶ Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, son utilisation est fortement recommandée à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- ▶ Il est fortement déconseillé de faire activer la fonction de délai dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, comme les résidences privées pour aînés.

UTILISATION DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

- ▶ Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- ▶ Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- ▶ Renseignez-vous auprès de la Division prévention du Service de sécurité incendie sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

PRÉCAUTION

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez vigilant quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.

SOYEZ BRANCHÉ SUR VOTRE SÉCURITÉ



SAVEZ-VOUS RECONNAÎTRE LES DANGERS D'INCENDIE?

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

MAUVAISE UTILISATION + MAUVAISE INSTALLATION = DANGER D'INCENDIE!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

BRANCHEZ SANS DANGER!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- ▶ Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période ex. : Tous les hivers, faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- ▶ Ne dénudez jamais les fils électriques.
- ▶ Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- ▶ N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- ▶ Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- ▶ Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- ▶ Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.



**LE
SAVIEZ-
VOUS?**

Le tiers des causes connues des incendies relève de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.



LES FICHES ET LES PRISES DE COURANT

- ▶ Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- ▶ Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- ▶ Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de table, les radios ou les réveille-matins.
- ▶ Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou sur la prise elle-même.

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

NE TOMBEZ PAS DANS LE PANNEAU!

Dégagement

- ▶ Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- ▶ Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- ▶ Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- ▶ Si vous remplacez un fusible, utilisez-en toujours un ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).
- ▶ Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.

Selon la Loi sur les maîtres électriciens et la Loi sur le bâtiment, seul un maître électricien peut effectuer des travaux d'installation électrique chez vous.

ÉCLAIREZ-VOUS EN TOUTE SÉCURITÉ...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- ▶ Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- ▶ Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200 °C) peut enflammer les tissus, le papier, etc.
- ▶ Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- ▶ À l'extérieur, faites installer un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- ▶ Aussitôt la période des Fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.

CHAUFFEZ EN TOUTE SÛRETÉ

Les plinthes électriques

- ▶ Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- ▶ Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chaufferettes portatives d'appoint



- ▶ Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.
- ▶ Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser.
- ▶ Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- ▶ Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- ▶ N'utilisez pas de chaufferette portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

L'EXTINCTEUR PORTATIF

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour vous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

COMMENT LE CHOISIR

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada).

L'extincteur doit avoir une capacité minimum de 2A10BC, l'équivalent d'un format de 4 ou 5 livres (selon le manufacturier)

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente :

Ce type d'appareil peut éteindre des feux tels que :



Matières combustibles

Bois, tissus, papier, plastique et caoutchouc



Liquides inflammables et gaz

Gaz inflammables, propane, solvants, huiles et alcool



Appareils électriques sous tension

Cuisinière électrique, téléviseur, ordinateur portable, etc.

Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.





COMMENT L'INSTALLER

Avant de l'installer, lisez bien les instructions. N'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- ▶ Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- ▶ Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- ▶ Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- ▶ Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- ▶ Ne le déposez jamais au sol.
- ▶ Installez-le sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds).
- ▶ N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- ▶ Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

COMMENT L'ENTREtenir

- ▶ Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- ▶ Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- ▶ Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- ▶ Vérifiez que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- ▶ Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- ▶ Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir à la page 28 les consignes pour le jeter).
- ▶ Vérifiez la pression de l'extincteur : l'aiguille doit être dans le vert.
- ▶ Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes. Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

COMMENT L'UTILISER

Si l'y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile, puis composez le 9-1-1**. Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

- ▶ Retirez l'extincteur de son support.
- ▶ Soupez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- ▶ Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- ▶ Approchez-vous à 2 ou 3 mètres (7 à 10 pieds) du feu. Évitez d'être trop près de celui-ci. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- ▶ Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- ▶ Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- ▶ Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
- ▶ Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
- ▶ Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée.
- ▶ Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte de la cuisinière.

COMMENT LE JETER

Appareil jetable à poudre chimique :

Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer. Allez le porter dans un écocentre, où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- ▶ NE VIDEZ PAS l'appareil.
- ▶ Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- ▶ Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pourrez aussi le retourner vous-même au fabricant.
- ▶ Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.
- ▶ N'OUBLIEZ PAS qu'en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!



VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE?



QUELLE EST L'IMPORTANCE DE BIEN IDENTIFIER LES BÂTIMENTS?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple : *Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire. Si cette personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit minutes suivant l'incident, la probabilité qu'elle s'en sorte est sensiblement réduite. De précieuses secondes ou minutes pourraient donc être perdues si les services d'urgence devaient avoir de la difficulté à trouver le numéro civique parce qu'il est mal situé, mal éclairé, trop petit ou incomplet. Pensez-y!*

La MRC de La Matapédia est soucieuse de la sécurité de sa population. Que ce soit en zone urbaine ou rurale, **le numéro civique d'un bâtiment doit être installé de façon permanente et être lisible à partir de la voie publique.** Idéalement, les chiffres seront d'une hauteur d'au moins cinq pouces et d'une couleur qui contraste avec le bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, il est recommandé d'installer des chiffres d'une hauteur de quatre pouces et peints. De cette façon, le risque que les chiffres se décollent est éliminé.

VOTRE COLLABORATION AIDERA LES SERVICES D'URGENCE À VOUS LOCALISER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.



LES BARBECUES AU PROPANE

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessure, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.



TRANSPORT DE LA BOMBONNE EN VOITURE

- ▶ Gardez la bombonne bien immobilisée en position debout.
- ▶ Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée.
- ▶ Gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.
- ▶ Assurez-vous que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

VÉRIFICATION DU BARBECUE AVANT LE PREMIER USAGE DE LA SAISON

- ▶ Retirez toutes les pièces mobiles.
- ▶ Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de l'appareil ainsi que les pièces mobiles.
- ▶ Aspergez les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites.
- ▶ Faites remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz : ces bulles confirment qu'il y a une fuite.
- ▶ Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne les jetez jamais au rebut, car elles pourraient exploser.



UTILISATION DU BARBECUE

- ▶ Lisez bien les instructions du fabricant.
- ▶ N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur.
- ▶ Laissez un mètre (trois pieds) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- ▶ Pour démarrer le barbecue : ouvrez le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionnez le bouton de démarrage.
- ▶ N'actionnez jamais le bouton de démarrage plus de deux fois.
- ▶ Surveillez en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.
- ▶ Éteignez l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et, ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- ▶ Après son utilisation, placez le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- ▶ Ne laissez pas le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

QUOI FAIRE SI LE BARBECUE PREND FEU

- ▶ Fermez le robinet de la bombonne, si possible.
- ▶ Fermez le couvercle pour étouffer le feu.
- ▶ Composez le **9-1-1**.
- ▶ Ne tentez pas d'éteindre le feu avec de l'eau. Utilisez un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.
- ▶ Faites inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

QUOI FAIRE SI LA BOMBONNE PREND FEU

- ▶ Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, éloignez-vous rapidement et composez le **9-1-1**. Ne tentez pas d'éteindre le feu.

ENTREPOSAGE DU BARBECUE

- ▶ Entrez le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne.
- ▶ Rangez la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. N'entrez jamais la bombonne à l'intérieur.



FOYER ET POÊLE AU BOIS



PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ UN FOYER OU POÊLE À BOIS

Une mauvaise installation ou utilisation d'un foyer et d'un poêle à bois peut causer un incendie. Chaque année, faites inspecter votre système par un professionnel.

- ▶ Une mauvaise installation ou utilisation d'un foyer et d'un poêle à bois peut causer un incendie.
- ▶ Chaque année, faites inspecter votre système par un professionnel membre de l'Association des professionnels du chauffage, idéalement avant le début de la saison d'utilisation.

INSTALLATION D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

- ▶ Avant d'installer un nouvel appareil de chauffage au bois, vérifiez auprès de votre municipalité si elle l'autorise. Plusieurs municipalités interdisent l'installation de certains modèles ou de nouveaux appareils, car le chauffage au bois est une source importante de contamination de l'environnement.
- ▶ Si l'installation est permise, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) figure sur l'appareil. Ces appareils certifiés réduisent les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.
- ▶ Avisez votre assureur de tout ajout ou de toute modification d'appareil de chauffage au bois.
- ▶ Faites installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel membre de l'Association des professionnels du chauffage.
- ▶ Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet et assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- ▶ Assurez-vous d'avoir suffisamment d'avertisseurs de fumée et de les placer aux bons endroits.
- ▶ Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil ainsi que près des chambres à coucher.
- ▶ Ayez un extincteur d'incendie portatif et sachez comment vous en servir.



COMMENT ALLUMER UN FOYER OU POËLE À BOIS

- ▶ S'assurer que la pièce où se trouve l'appareil est bien aérée.
- ▶ Ouvrir au maximum la clé ou la trappe pour ajuster l'apport d'air frais.
- ▶ Dans certains cas, ouvrir le clapet de l'appareil.
- ▶ Si votre appareil possède un chenet (grille en acier ou en fonte où placer les bûches), placer du papier journal ou des briquettes d'allumage sur le dessus et en dessous. S'il n'y a pas de chenet, faites-le directement sur le plancher de l'appareil, sous la cheminée.
- ▶ N'utilisez jamais d'accélérateur (allume-feu liquide ou sous forme de gel) pour alimenter le feu.
- ▶ Placer du bois d'allumage et 2 à 3 bûches de bois sec.
- ▶ Toujours conserver une circulation d'air.
- ▶ Allumer le feu avec un briquet, idéalement celui pour BBQ, plus long, pour réduire les risques de brûlures.
- ▶ Placer le pare-étincelles afin d'éviter la chute de tisons en dehors de l'appareil.
- ▶ Si votre appareil est muni d'une porte, laissez-la entrouverte quelques instants afin de bien alimenter le feu en apport d'air pour le départ. Surveiller quelques minutes et refermer la porte.
- ▶ Ajouter des bûches lorsque le feu diminue.
- ▶ Après le 2^e chargement, réduire légèrement l'entrée d'air afin d'empêcher une combustion trop rapide. Attention de ne pas trop restreindre l'air afin d'éviter la créosote qui peut provoquer un feu de cheminée.





CONSEILS D'UTILISATION

- ▶ Conserver les réserves de bois à bonne distance de l'appareil de chauffage.
- ▶ Utilisez du bois sec de qualité, car le bois vert ou résineux augmente la formation de créosote.
- ▶ Utilisez des bûches de petite taille, car elles brûleront plus proprement et formeront moins de créosote.
- ▶ Faites brûler peu de bûches à la fois.
- ▶ Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- ▶ N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, des produits chimiques, de la peinture.

ENTRETIEN

Avant la première flambée de l'année, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir et assurez-vous :

- ▶ qu'elle ne contient aucun débris (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- ▶ que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;
- ▶ que les briques réfractaires à l'intérieur de votre foyer au bois sont entières;
- ▶ que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu;
- ▶ qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.



RAMONAGE

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le crésote agrippés aux parois, qui sont très inflammables. Vérifiez la réglementation municipale en vigueur concernant le ramonage. Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Consultez votre municipalité pour connaître la réglementation municipale à ce sujet.

Un professionnel en ramonage fera des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de votre maison :

- ▶ Brossage vigoureux de la cheminée;
- ▶ Vérification de l'état du système de chauffage en entier;
- ▶ Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces;
- ▶ Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil;
- ▶ Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil.

Il est recommandé de faire ramoner votre cheminée au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un problème, vous aurez également le temps de faire faire les réparations nécessaires avant l'hiver. Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de crésote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

GENDRES CHAUDES

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- ▶ vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- ▶ mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- ▶ sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- ▶ l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- ▶ attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

FEU EXTÉRIEUR...

EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec l'arrivée du printemps, certaines personnes voudront faire des feux extérieurs. Que vous fassiez votre feu à ciel ouvert ou dans un foyer, sachez qu'il existe des règles à respecter afin d'agir en toute légalité et de façon sécuritaire.

FEUX À CIEL OUVERT

Un feu à ciel ouvert est un feu brûlant librement, comme un feu de camp à même le sol. Avant de faire un tel feu, **il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage auprès du service de protection incendie de la MRC en contactant le 418 629-6156**. Un fois votre permis obtenu, assurez-vous de respecter ces règles de base :

- ▶ Vérifiez les restrictions en vigueur de la SOPFEU sur le site Internet sopfeu.qc.ca ;
- ▶ En l'absence de restrictions, vous pouvez faire votre feu en préparant un endroit dégagé sur un sol minéral, sans matières combustibles (feuilles, herbes ou autres) ;
- ▶ Éloignez toutes les bonbonnes de gaz au propane et autres combustibles ;
- ▶ Faites votre feu à plus de 25 mètres d'un bâtiment et à plus de 200 mètres d'un établissement industriel à risque élevé ;
- ▶ Allumez un feu d'une dimension maximale de 3 mètres sur 3 mètres ;
- ▶ Surveillez votre feu en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité ;
- ▶ Éteignez le feu en l'arrosant abondamment et en mélangeant les braises ;
- ▶ Avant de quitter les lieux, vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.



FOYERS EXTÉRIEURS

Si vous utilisez un foyer extérieur, vérifiez que l'installation est conforme et renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans votre municipalité pour connaître le genre de foyer que vous pouvez utiliser (en pierre, en brique ou en métal résistant à la chaleur). Si vous avez un foyer extérieur réglementaire, vous pouvez faire un feu même si des restrictions de la SOPFEU sont en vigueur dans votre municipalité.

Pour être réglementaire, votre foyer extérieur doit être installé sur une surface non combustible (gravier, terre battue) et être muni d'un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'une dimension maximale de 1 cm.

À titre
d'information,
voici un foyer
conforme à la
réglementation



PRÉVENTION DES INCENDIES • Règlement N° 06-2001

ARTICLE 9 : FEUX EN PLEIN AIR -

Il est interdit de faire un feu extérieur :

- a) à moins de 25 m d'un bâtiment;*
- b) à moins de 200 m d'un établissement industriel à risque élevé;*
- c) dont les matières combustibles sont accumulées sur plus de 3 m de hauteur et plus de 3 m de diamètre.*

Il est interdit de faire un feu extérieur sans avoir obtenu au préalable, un permis à cet effet de l'autorité compétente. L'autorité compétente n'est pas tenue de délivrer un permis visé au règlement moins de 24 heures après la demande.

QUOI FAIRE EN CAS DE...



CONTAMINATION OU PÉNURIE D'EAU POTABLE

Vous n'êtes pas à l'abri d'une contamination ou d'une pénurie d'eau potable dans votre municipalité.

Une contamination peut survenir à la suite de **bris d'aqueduc, d'inondations, de déversements de produits chimiques ou de la présence d'algues bleu-vert** dans un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable.

Une pénurie d'eau potable peut être causée par une panne d'électricité prolongée ou par une importante sécheresse.

Que faire lors d'un avis de contamination diffusé dans votre municipalité?

- ▶ Suivez les directives transmises par les autorités, **en particulier celle concernant l'ébullition de l'eau**. Dans certains cas de contamination, vous devez boire uniquement de l'eau embouteillée.
- ▶ **Faites analyser l'eau de votre puits** (si vous en avez un) et assurez-vous qu'il est désinfecté.

Des doutes sur la qualité de l'eau de votre robinet?

Téléphonez à votre municipalité. Sachez qu'elle prélève des échantillons dans son réseau d'aqueduc afin de s'assurer que l'eau est sans risque pour votre santé.

Que faire lors d'une pénurie d'eau potable?

Suivez les directives de la municipalité ou des autorités de santé publique. Elles vous renseigneront sur l'état de la situation et sur la façon de vous procurer de l'eau potable.





VENTS VIOLENTS

Les orages, les tempêtes et les tornades se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants et même des décès. Soyez prévoyants et limitez les dangers de ces phénomènes météorologiques!

En cas d'alerte météorologique de vents violents, **suivez les messages d'alerte météorologique à la radio, à la télévision ou sur Internet**. Vous pouvez remiser et attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter :

- ▶ meubles de jardin;
- ▶ barbecue;
- ▶ boîtes à ordures;
- ▶ antenne parabolique.

Comment se préparer à des vents violents?

- ▶ Ayez votre **trousse d'urgence** prête.
- ▶ Coupez et ramassez régulièrement les branches d'arbre mortes sur votre terrain. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.

Que faire si vous êtes chez vous?

- ▶ Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, une garde-robe ou sous un meuble solide.
- ▶ Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- ▶ Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble d'appartements.
- ▶ Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Que faire si vous êtes dehors?

- ▶ Cherchez à vous réfugier dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- ▶ Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre le sol et protégez votre tête avec vos mains.

Que faire si les vents faiblissent?

- ▶ Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.
- ▶ N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- ▶ Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.



INCENDIE DE FORÊT

En cas d'incendie de forêt

Que vous soyez amateur de plein air en forêt ou que vous habitiez dans une zone boisée, vous devez faire attention aux incendies de forêt. Ceux-ci peuvent causer des pertes matérielles considérables et même des décès. Vous pouvez prévenir les incendies de forêt en suivant les règles de sécurité suivantes.

Vous allumez un feu en forêt...

Avant d'allumer, informez-vous du danger d'incendie et des mesures préventives auprès des médias, de la Société de protection des forêts contre le feu ou sur les panneaux d'inflammabilité à l'entrée des parcs et des zones d'exploitation contrôlée (Zec).

Observez les trois règles de sécurité suivantes pour prévenir un incendie de forêt :

1 PRÉPAREZ ADÉQUATEMENT L'EMPLACEMENT DU FEU

- ▶ Choisissez un site dégagé, loin des arbres et de préférence près de l'eau.
- ▶ Nettoyez le sol jusqu'à la terre franche.
- ▶ Faites un feu de petite dimension et évitez de l'allumer par temps venteux.
- ▶ Ayez, à proximité, le bois servant à l'alimenter.

2 SURVEILLEZ LE FEU MINUTIEUSEMENT

- ▶ Assurez une surveillance constante. Désigner une personne responsable constitue un excellent moyen.
- ▶ Ayez de l'eau et des outils manuels à proximité, pour intervenir au besoin.

3 ÉTEIGNEZ LE FEU CONVENABLEMENT

- ▶ Arrosez généreusement.
- ▶ Brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.
- ▶ Attendez quelques minutes et répétez l'opération.
- ▶ Finalement, recouvrez les cendres de sable ou de terre.



Vous habitez une zone boisée... En période de sécheresse ;

- ▶ Respectez les avis d'interdiction de feu à ciel ouvert ou la réglementation municipale.
- ▶ Nettoyez les abords de la maison en éliminant ou en éloignant tout ce qui peut brûler et propager le feu : bois de chauffage, herbes sèches, buissons, jouets, etc.
- ▶ Grillagez la cheminée et tous les conduits de fumée.
- ▶ Branchez un tuyau d'arrosage.
- ▶ S'il n'y a pas d'aqueduc, faites une provision d'eau dans une citerne.
- ▶ Établissez un plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille et prévoyez un lieu de rassemblement (458 Ko).
- ▶ Informez-vous auprès des autorités municipales ou du service de sécurité incendie de votre localité sur la marche à suivre en cas d'incendies de forêt ou d'évacuation.
- ▶ Entendez-vous avec vos voisins pour vous entraider en cas d'urgence.
- ▶ Suivez les bulletins météo et l'indice d'inflammabilité à la radio, à la télévision ou, s'il est accessible, sur Internet.
- ▶ Préparez-vous lorsque le risque d'incendie de forêt se précise.

En cas d'évacuation

- ▶ Si vous avez le temps, arrosez abondamment le terrain autour de votre maison, de même que le toit, au moyen d'un tuyau ou de gicleurs.
- ▶ Débranchez les entrées de gaz propane ou de gaz naturel.
- ▶ Coupez l'alimentation électrique.
- ▶ Rassemblez tous les membres de votre famille et rendez-vous à l'endroit prévu dans votre plan d'évacuation.
- ▶ Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des parents à l'extérieur de la zone menacée, informez les autorités municipales de l'endroit où vous joindre.

Comment respirer si les vents poussent une épaisse fumée dans votre direction?

- ▶ Respirez à travers un linge mouillé. Montrez aux enfants à tenir le linge devant leur bouche et leur nez pour éviter d'inhaler la fumée.
- ▶ Si vous avez des problèmes de santé, particulièrement des maladies cardiaques ou respiratoires, rendez-vous à un centre d'hébergement dès l'apparition de la fumée.

Pour en savoir plus ou pour avoir des directives bien adaptées à votre région, informez-vous auprès de votre service de sécurité incendie ou de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).



Comment protéger votre habitation des incendies de forêt

- ▶ Faites une zone coupe-feu de 10 m autour de votre chalet en retirant les matières inflammables.
- ▶ Laissez 5 m entre vos arbres et élaguez-les de 2 m à partir du sol.
- ▶ Pour les murs de votre chalet, privilégiez la tôle ou la brique.
- ▶ Munissez votre cheminée ou votre poêle d'un pare-étincelles.
- ▶ Pour le toit de votre chalet, privilégiez le métal ou la fibre de verre.
- ▶ Avant de faire un feu, choisissez un endroit dégagé, à l'abri du vent et près de l'eau.
- ▶ Assurez une surveillance constante de votre feu, sans quitter les lieux.
- ▶ Au moment d'éteindre votre feu, arrosez deux fois plutôt qu'une et recouvrez les cendres de sable.
- ▶ Si vous faites un feu de camp ou un brûlage, gardez pelle, seau d'eau ou râteau à proximité.
- ▶ Consultez le danger d'incendie pour l'endroit où vous vous rendez, la situation peut changer rapidement
- ▶ Si vous souhaitez faire le ménage de votre terrain, privilégiez le compostage.
- ▶ Avant de faire un brûlage, attendez en fin de journée et assurez-vous qu'il n'y ait pas de vent.
- ▶ Les combustibles légers tels que les feuilles mortes et brindilles peuvent se transporter rapidement sur une grande distance.
- ▶ Avant de faire un brûlage, renseignez-vous auprès de votre municipalité, elle exige peut-être un permis.
- ▶ Si vous fumez en forêt, choisissez un endroit dégagé et éteignez votre mégot sur une roche ou en l'enfouissant dans le sol.
- ▶ **Pour signaler un incendie de forêt, composez le 1 800 463-3389 (FEUX).**

Près de 500 incendies sont dus à l'activité humaine annuellement. À cet égard, les statistiques montrent qu'environ 70 % des incendies sont causés par l'humain.

Le danger d'incendie est évalué à partir des relevés des stations météorologiques réparties sur le territoire québécois. Il donne une indication sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie, en regard de la vitesse de propagation et de la quantité de combustible disponible.

Comment protéger sa maison contre les glissements de terrain

Même si les glissements de terrain surviennent généralement sans avertissement, le fait de comprendre ce danger naturel et de suivre certaines règles précises peut vous permettre de protéger votre famille et votre foyer.

Renseignez-vous sur la géologie de votre région et sur la possibilité que surviennent des glissements de terrain.

Évitez les activités qui accroissent l'instabilité. Par exemple, ne creusez pas dans une côte escarpée, ne construisez pas à proximité du sommet ou du pied d'une pente à pic, n'utilisez pas de remblai dans des pentes à pic, ne drainez pas de piscine dans une pente escarpée et n'augmentez pas le débit de l'écoulement des eaux.

Apprenez à détecter les risques possibles dans votre région. En voici quelques exemples : fissure ou renflement dans une pente, écoulement inhabituel d'eau sur une pente et éboulement de petites roches ou de sédiments.

Sachez à qui signaler ces risques (p. ex. équipe d'urgence municipale et ingénieurs municipaux).

Que faire quand il se produit un glissement de terrain

► Si vous êtes à l'intérieur

- Réfugiez-vous dans la partie du bâtiment qui se trouve la plus éloignée du glissement de terrain.
- Réfugiez-vous sous une table ou un banc solide.
- Agrippez-vous fermement et ne bougez pas jusqu'à ce que tout mouvement ait cessé.

► Si vous êtes à l'extérieur

- Éloignez-vous rapidement de la trajectoire probable et tenez-vous loin des berges, des arbres, des fils électriques et des poteaux.
- N'approchez pas de l'endroit où a eu lieu le glissement de terrain. Dans les heures et les jours suivants, la pente pourrait de nouveau être touchée.





MISE À L'ABRI

La mise à l'abri est l'obligation de se réfugier immédiatement ou de demeurer dans un bâtiment pendant un sinistre. Cette obligation peut être notamment décrétée par une municipalité lors d'un accident industriel ou technologique entraînant la propagation dans l'air de substances toxiques ou radioactives.

Pendant la mise à l'abri

- ▶ Si une mise à l'abri est ordonnée, il faut entrer immédiatement ou demeurer dans un bâtiment sécuritaire, telle sa résidence. Afin d'éviter la contamination de l'air à l'intérieur, il faut ensuite fermer :
 - Les portes;
 - Les fenêtres;
 - Les systèmes d'échange d'air, comme les ventilateurs, la climatisation et le chauffage.
- ▶ Il est aussi possible de calfeutrer les contours des portes et des fenêtres avec du ruban adhésif. Il est important de s'assurer que la porte du foyer ou la clé de la cheminée du poêle à bois est fermée et verrouillée pour éviter toute entrée d'air contaminé.
- ▶ Il est conseillé de trouver refuge dans une pièce sans fenêtre située au-dessus du niveau du sol en emportant sa trousse d'urgence.

Trousse d'urgence

Il est également important de suivre l'évolution de la situation et de respecter les consignes de sécurité transmises. Dans certaines situations, la mise à l'abri peut être suivie d'une évacuation si elle peut s'effectuer de façon sécuritaire.

Évacuation lors d'un sinistre

- ▶ **Après la levée de la mise à l'abri :**
 - Quand l'ordre de mise à l'abri a été levé par la municipalité, il est recommandé d'aérer le bâtiment et de sortir.

Consigne de sécurité

Un parent ne doit pas aller chercher son enfant à l'école ou au service de garde quand une mise à l'abri est ordonnée. Ces établissements sont responsables de la sécurité de l'enfant et adoptent les mesures de sécurité adéquates.

PANNE DE COURANT

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. En hiver, en cas de longues pannes, les inconvénients sont plus graves pour votre santé et votre sécurité. **Que devez-vous faire si vous perdez l'électricité quelques heures ou plusieurs jours?**



Comment se préparer à une panne de courant

- ▶ Gardez chez-vous dans un endroit sûr :
 - une lampe de poche et des piles de rechange;
 - une radio à piles;
 - des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
 - un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
 - un briquet ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. **Installez un avertisseur de monoxyde de carbone** et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Que faire pendant une panne de courant?

- ▶ Écoutez les nouvelles à la radio ;
- ▶ Baissez les thermostats au minimum ;
- ▶ Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant ;
- ▶ N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures ;
- ▶ Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux ;
- ▶ Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

PRENEZ GARDE...

Plusieurs appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel. **N'utilisez jamais** à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane.



PANNE DE COURANT (SUITE)

Si vous utilisez une génératrice

- ▶ Suivez les instructions du fabricant;
- ▶ Fermez l'interrupteur principal de courant avant de brancher la génératrice ;
- ▶ Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries ;
- ▶ Assurez-vous que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de branchement sont fixées aux bornes de la boîte à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne ;
- ▶ Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail ;
- ▶ Respectez la capacité de courant de l'appareil ;
- ▶ Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la panne se prolonge quelques jours... Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence. **Avant de partir :**

- ▶ Fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos;
- ▶ Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Que faire lorsque l'électricité revient?

- ▶ Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant ;
- ▶ Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal ;
- ▶ Ouvrez l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper ;
- ▶ Ne rouvrez pas vous-même le gaz; demandez à un spécialiste de le faire.

Attention aux intoxications alimentaires!

- ▶ Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur :
 - **Jetez les aliments périssables** (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc.) exposés à une température de plus de 4 °C pendant plus de deux heures.
 - **Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration** tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
 - **Ne recongelez jamais les aliments décongelés.** Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

TROUSSE D'URGENCE DE BASE

TROUSSE D'URGENCE DE BASE

72 HEURES

► **Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :**

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours;
- Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours;
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe de poche — piles de rechange;
- Trousse de premiers soins — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques;
- Articles pour l'hygiène — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique;
- Couvertures;
- Argent comptant et monnaie;
- Jeu de clés pour la voiture et la maison;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- Chandelles;
- Briquet et/ou allumettes;
- Couteau de poche multifonctionnel;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- Papiers personnels importants — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour

- **Votre famille :** médicaments, équipement médical, nourriture spéciale;
- **Bébés :** lait maternisé, couches jetables, biberons;
- **Animaux domestiques :** nourriture, médicaments, accessoires;





Les vrais experts
depuis plus de 49 ans

AMQUI

5, rue Cartier
Amqui (Qc) G5J 2X2
Tél.: 418 629-2031
Télééc.: 418 629-3014

GASPÉ

9, rue des Corisiers
Gaspé (Qc) G4X 2M1
Tél.: 418 368-1726
Télééc.: 418 368-1730

La compagnie qui vous offre
la thermopompe
la plus écoénergétique
et la plus efficace au monde.

FUJITSU

est le nom à retenir pour une
fiabilité et un rendement
ABSOLU
en tout temps.

N'oubliez pas, notre équipe se spécialise
également en réfrigération commerciale
et industrielle.

VENTE
SERVICE
INSTALLATION

Détaillant thermopompes

Élite
FUJITSU

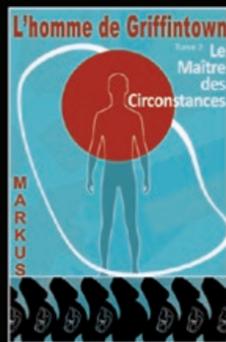
Sans frais :
1 800 463-9047

www.refrigerationgaspesie.com

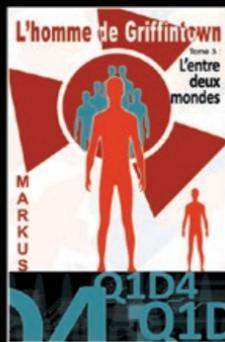
La fabuleuse trilogie L'homme de Griffintown disponible aux formats papier, audio, numérique.



L'invité surprise du G7



Le maître des circonstances



L'entre deux mondes

« Une histoire captivante et originale. »
Magazine littéraire Nuit Blanche

« Un thriller différent bourré d'action »
Magazine Kirkus Review

Auteur : MARKUS Éditeur : La Plume D'or 



Gervais Lauzier

USINAGE R/G INC.

FABRICATION - RÉPARATION
PRODUCTION - SOUDURE

317, rue des Forges, Amqui
Cell.: 418 629-7549 | Rés.: 418 629-2223
Bur.: 418 629-4149 | Téléc.: 418 629-3393



Gervais Lauzier
Étienne Lauzier
propriétaires

COUPE DE BOIS

317, rue des Forges, Amqui | Tél. garage: 418 629-4149
Cell.: 418 629-7548 | Téléc.: 418 629-3393